

BTS Services informatiques aux organisations

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

a effectue un stage prevu dans le cadre de ses études
Durée Du STAGE Dates de début et de fin du stage : Du 06/01 / 2025 au (4 /02 / 2025
Dates de début et de fin du stage : Du / au//
Représentant une durée totale de nombre de semaines.
MISSIONS CONFIÉES AU STAGIAIRE (mention obligatoire)
intitulé de la situation professionnelle 1 Louise et armélionation du site
intitulé de la situation professionnelle 2 Hue en ligne du Arte -
intitulé de la situation professionnelle 3
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de€
77/00/0

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art.D.124-9).

FAIT À LIGINIAC LE 07/02/2025

Nom, fonction et signature du ou de la représentant(e) de l'organisme d'accueil

Jerone HISSIER, directeur general